



Villages de vacances : de nouveaux critères de classement entreront en vigueur le 1er juillet

ARTICLE

Atout France fait régulièrement évoluer les critères de classement des différents hébergements touristiques afin de garantir un niveau de qualité optimum aux consommateurs. Les nouveaux critères relatifs au classement des villages de vacances viennent d'être publiés et entreront en vigueur le 1er juillet.

En France, le classement des hébergements touristiques constitue un repère essentiel de qualité, de lisibilité et de confiance pour les clientèles comme pour les professionnels du tourisme.

Les textes relatifs au classement des villages de vacances ont été publiés au [Journal officiel du 24 mai 2026](#).

Cette réforme marque une étape importante pour l'évolution de l'offre d'hébergement touristique en France.

Le nouveau référentiel est le fruit d'un travail conduit en concertation avec la Direction Générale des Entreprises (DGE) et les professionnels du secteur, notamment la FNRT et l'UNAT.

Elle poursuit plusieurs objectifs :

- **Moderniser les critères** de classement et les **adapter aux pratiques** actuelles du terrain ;
- Intégrer de nouveaux critères liés au **développement durable** ;



- **Mettre en conformité la procédure de classement avec les règles déjà applicables aux autres catégories d'hébergements touristiques**, notamment par l'introduction d'une procédure de réclamation.

L'[arrêté](#) portant modification du référentiel ainsi que les évolutions du [Code du tourisme](#) relatives à la procédure de classement entreront en vigueur le 1er juillet 2026.

Les textes officiels publiés au Journal officiel sont disponibles sur Légifrance.